



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



JANVIER 2013
NUMÉRO SPÉCIAL N° 02



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIVERS	2
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	2
<i>Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Mathieu LAURANSON - président du tribunal administratif de Caen - président de la 2ème chambre</i>	2
<i>Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Michael KAUFFMANN - président du tribunal administratif de Caen - président de la 2ème chambre</i>	2

DIVERS

Tribunal Administratif

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Mathieu LAURANSON - président du tribunal administratif de Caen - président de la 2ème chambre

Vu le décret n°2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives ;

Vu le code de justice administrative et notamment son articles R. 611-10 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant mutation de M. Antoine MENDRAS, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de président du tribunal administratif de Caen ;

décide

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à M. Mathieu LAURANSON, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-8-1, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1 et R. 613-4 du code de justice administrative en application des dispositions susvisées.

Art. 2 : La présente décision sera notifiée à M. Mathieu LAURANSON, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, et aux préfets de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Signé : Le Président du Tribunal Administratif de Caen, Président de la 2ème chambre : A. MENDRAS

◆

Décision du 2 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Michael KAUFFMANN - président du tribunal administratif de Caen - président de la 2ème chambre

Vu le décret n°2010-164 du 22 février 2010 relatif aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives ;

Vu le code de justice administrative et notamment son articles R. 611-10 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant mutation de M. Antoine MENDRAS, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, en qualité de président du tribunal administratif de Caen ;

décide

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à M. Michaël KAUFFMANN, conseiller, à l'effet de signer les mesures d'instruction prévues aux articles R. 611-7, R. 611-8-1, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1 et R. 613-4 du code de justice administrative en application des dispositions susvisées.

Art. 2 : La présente décision sera notifiée à M. Michaël KAUFFMANN, affichée dans les locaux du tribunal et transmise au préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, et aux préfets de la Manche et de l'Orne, pour publication au recueil des actes administratifs.

Signé : Le Président du Tribunal Administratif de Caen, Président de la 2ème chambre : A. MENDRAS

◆